

# 3<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

**P**rocès-verbal de l'assemblée des administrateurs de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 10 septembre 2018, à 13 h au Salon de la mairesse.

## Sont présents :

Mme Josée Néron, *maire et présidente*  
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*  
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*  
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*  
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*  
M. Éric Larouche, *Tourisme*  
M. Éric Rousseau, *Industrie*  
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*  
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*  
M. Gilles Déry, *Communautaire*  
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*

## Sont absents :

Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*  
Mme Lise Bernier, *Professionnel*

## Assistent également à la rencontre :

M. Denis Lemieux, *directeur général*  
Mme Hélène Tremblay, *adjointe à la direction générale*

00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00 - 00

### 1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous et invite M. Martin Harvey, secrétaire, à prendre la parole.

M. Martin Harvey rappelle aux administrateurs leur obligation de loyauté, de confidentialité et de réserve qu'ils ont tous en vertu des articles 22 alinéa (f), 26 et 47 alinéa (d) des règlements généraux de Promotion Saguenay inc. Les responsabilités et devoirs des administrateurs prévus à l'article 1 alinéas 1.1.3., 1.3.2., 1.7 et l'obligation de confidentialité, de réserve et de loyauté prévues aux alinéas 1.7 et 1.7.5. ainsi que l'article 5 pour le traitement des situations dérogatoires pouvant aller jusqu'à la destitution du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Promotion Saguenay inc. sont tous abordés.

### 2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente déclare l'assemblée ouverte.

2018-0176

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR M. Jean Marc Crevier

D'AJOUTER les points suivants au Varia :

12.1. Renouvellement du contrat d'intégration au travail Emploi-Québec;

12.2. Nomination d'un administrateur à la culture;

**ET D'ACCEPTER** le projet de l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

#### 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-0177

##### 4.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 août 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry  
APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 août 2018.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

#### 5. GOUVERNANCE

2018-0178

##### 5.1. Création de trois comités : gouvernance et éthique, ressources humaines, vérification et finance;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de Promotion Saguenay souhaite mettre sur pied des comités pour l'aider à bien remplir sa fonction de gestion stratégique et de surveillance de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit mettre en place et faire appliquer des règles et pratiques de gouvernance, des règles d'éthique et de déontologie, voir à la composition du conseil d'administration et de ses comités, assurer l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées ainsi qu'assurer sa gestion interne;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit prévoir la mise en place des politiques des ressources humaines, l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience, des critères d'évaluation du directeur général, à la sélection et à un programme de planification de la relève des dirigeants ainsi qu'assurer sa gestion interne;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit s'assurer de l'intégrité de l'information financière et de sa communication, de la vérification interne et externe, des états financiers, de la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources ainsi qu'assurer sa gestion interne;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux  
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

**DE DIFFÉRER** la décision jusqu'à ce que tous les membres du conseil d'administration soient présents.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

#### 6. ADMINISTRATION

2018-0179

##### 6.1. Entente de soutien au travail autonome – autorisation de signature par le directeur général;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2018-0027 du comité exécutif du 14 mars 2018 autorisant le président-directeur général par intérim à signer l'Entente de service entre Promotion Saguenay inc. et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la coordination et le suivi de la mesure STA pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, pour un volume de clients basé sur 45 participations totalisant un revenu de 74 340 \$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay a fait part à Emploi-Québec de son intérêt à offrir les services liés à la mesure Soutien au travail autonome sur le territoire de la MRC de Saguenay;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard  
APPUYÉ PAR M. Gilles Déry

**QUE** le directeur général soit autorisé à poursuivre l'entente telle qu'établie;

**ET QUE** le directeur général soit autorisé à signer les demandes trimestrielles.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0180

**6.2. Rapport du comité des ressources humaines;**

**CONSIDÉRANT** que des recommandations ont été émises par le comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de mouvement de personnel;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry  
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

**QUE** soient entérinées les recommandations aux mouvements de personnel présentés en annexe.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0181

**6.3. Responsable de l'accès à l'information – nomination;**

**CONSIDÉRANT** que l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels stipule que cette loi est applicable « aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions »;

**CONSIDÉRANT** que l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels définit que les organismes municipaux sont des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit à son alinéa 2.1 que « tout organisme dont le conseil d'administration est formé d'au moins un élu municipal siégeant à ce titre et dont une municipalité ou une communauté métropolitaine adopte ou approuve le budget ou contribue à plus de la moitié du financement » sont des organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lecture de l'article 5 alinéa 2.1 Promotion Saguenay inc. rencontre les critères qui permettent, en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, d'être défini comme étant un organisme municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit que « La personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels »;

**CONSIDÉRANT** que la délégation doit être faite par écrit et qu'un avis écrit de cette délégation doit être transmis à la Commission d'accès à l'information;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry  
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

**QUE** le directeur général soit délégué responsable de l'accès à l'information;

**QUE** le directeur général soit autorisé à exercer les fonctions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

**ET QUE** le conseil d'administration transmette l'avis écrit de la nomination du directeur général à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0182

**6.4. Remboursement pour les dépenses encourues par les membres du conseil d'administration;**

**CONSIDÉRANT** les dépenses encourues par les membres du conseil d'administration pour l'usage de leur véhicule personnel dans le cadre de leur fonction à Promotion Saguenay et autres dépenses requises dans le cadre de leurs fonctions et approuvées par le directeur général de la corporation sur présentation des pièces justificatives, dont le formulaire de dépenses et factures;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard

APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

**QUE** Promotion Saguenay inc. rembourse aux membres du conseil d'administration qui le demandent les frais d'utilisation de leur véhicule personnel au taux de 0,50 \$ du kilomètre, sur production d'une demande écrite avec pièces justificatives;

**ET QUE** Promotion Saguenay rembourse les autres dépenses requises dans le cadre de leur fonction, préalablement approuvées par le directeur général, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**7. SERVICE AUX ENTREPRISES**

**7.1. Lettre de correspondance du ministre monsieur Martin Coiteux – contribution supplémentaire au Fonds de développement des territoires (FDT);**

M. Denis Lemieux, directeur général, fait la lecture de la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, et annonce la contribution supplémentaire dans le Fonds de développement des territoires (FDT). Le montant total alloué pour l'année 2019 est de 1 170 543 \$, une augmentation de 114 560 \$, comparativement à l'année 2018.

**7.2. Aides financières – Fonds de développement des territoires (FDT);**

2018-0183

**7.2.1. Club Mécanique des Femmes;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gérald Savard

APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à Annie Barrette, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour soutenir son projet de travail autonome;

**QUE** la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE Mme Claudia Fortin, directrice du Service aux entreprises, soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0184

**7.2.2. Les Escaliers du Fjord (9283-8333 Québec inc.);**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux  
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 7 400 \$, répartie à parts égales entre Steeve Guay et Dario Dufresne pour soutenir l'acquisition des actifs de l'entreprise de l'arrondissement de Chicoutimi qui opérera sous la nouvelle raison sociale « Les Escaliers du Fjord », en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

**QUE** la somme de 7 400 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE Mme Claudia Fortin, directrice du Service aux entreprises, soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0185

**7.2.3. Soutien à la Santé Libération;**

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation négative du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Michel Potvin  
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

**QUE** Promotion Saguenay refuse une contribution financière non remboursable à Soutien à la Santé Libération via sa succursale à Saguenay dans l'arrondissement de Chicoutimi, en vertu du Fonds de développement des territoires.  
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0186

**7.2.4. STI Maintenance;**

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard  
APPUYÉ PAR M. Gilles Déry

**QUE** Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$, répartie à parts égales entre Josée Lajoie, Claude Boily et Dominique Privé, pour soutenir la relève de l'entreprise STI Maintenance de l'arrondissement de Jonquière, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

**QUE** la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**ET QUE** Mme Claudia Fortin, directrice du Service aux entreprises, soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

## **8. INDUSTRIE**

**2018-0187**

### **8.1. Vente de terrain à DSA Dumais Service Auxiliaire inc.;**

**CONSIDÉRANT** la confirmation de la valeur marchande du lot 5 820 406 par le Service d'urbanisme, division des propriétés;

**CONSIDÉRANT** que DSA Dumais Service Auxiliaire inc., représentée par son président et secrétaire, monsieur Jean-Benoît Dumais, désire acquérir le lot 5 820 406 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 4 059 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay inc. est propriétaire du lot 5 820 406 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que DSA Dumais Service Auxiliaire inc. a signé une convention d'offre et promesse d'achat conforme aux discussions et négociations faites avec Promotion Saguenay inc.;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry

APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

**QUE** Promotion Saguenay accepte l'offre et promesse d'achat intervenues entre Promotion Saguenay inc. et DSA Dumais Service Auxiliaire inc. représentée par son président et secrétaire, monsieur Jean-Benoît Dumais, et sise au 1251, rue des Sociétaires (Québec) G7J 0K6 à l'égard d'un terrain connu comme étant le lot 5 820 406 du cadastre du Québec d'une superficie approximative totale de 4 059 m<sup>2</sup> et propriété de Promotion Saguenay inc., à un coût d'acquisition de 65 552,85 \$ au prix unitaire de 16,15 \$/m<sup>2</sup>, plus les taxes applicables, conditionnel à l'obtention de son financement à la banque;

**QUE** les frais des professionnels, notaire et arpenteur, soient à la charge du requérant;

**ET QUE** le directeur général, ou en cas d'absence le directeur du développement industriel, soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

## **9. TOURISME**

### **9.1. Aides financières – Événements et festivals d'envergure Touristique, MRC du Fjord-du-Saguenay**

**2018-0188**

#### **9.1.1. Festival des couleurs du Fjord;**

Monsieur Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision suivante, s'abstient de toute délibération, se retire de ce point et de tout vote.

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay inc. a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse et la recommandation du département des communications & marketing sont positives;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux  
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

**QUE** Promotion Saguenay inc. accorde une aide financière non remboursable de 5 000 \$ telle qu'elle apparaît au tableau du suivi des demandes de soutien financier Festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, au 10 septembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0189**

**9.1.2. Soirée de chasse aux panaches 2018;**

**CONSIDÉRANT** que Promotion Saguenay inc. a la responsabilité en matière de développement touristique pour les Festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse et la recommandation du département des communications & marketing sont positives;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry  
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

**QUE** Promotion Saguenay inc. refuse d'accorder une aide financière non remboursable de 500\$, étant donné que la loi ne permet pas d'accorder des subventions aux corporations privées.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**9.2. Aides financières – Congrès et événements sportifs;**

**2018-0190**

**9.2.1. Assemblée générale annuelle de l'Ordre des architectes du Québec;**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des architectes du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 1 280 \$;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Martin Harvey  
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

**D'OCTROYER** le montant de 1 280 \$ à l'Ordre des architectes du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**2018-0191**

**9.2.2. Coupe de soccer Desjardins – abrogation de la résolution # 2018-0030;**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière de 750 \$ accordée le 14 mars 2018 pour l'événement « Coupe de soccer Desjardins » par le comité exécutif, résolution # 2018-0030;

**CONSIDÉRANT** l'annulation de l'événement, « Coupe de soccer Desjardins, édition, 2018 »;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche  
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

**D'ABROGER** la décision du comité exécutif et d'annuler l'aide financière accordée au Club de soccer de Chicoutimi.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**10. FINANCES**

2018-0192

**10.1. Listes des chèques de mai et juin 2018;**

Déclaration d'intérêt de M. Éric Larouche, Hôtel Chicoutimi, et M. Pierre-Philippe Tremblay, Domaine Le Cageot, dans la liste des chèques de mai et juin 2018. Les deux se retirent de ce point.

**CONSIDÉRANT** les chèques émis en mai et juin 2018;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Josée Néron

APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

**QUE** soient ratifiés les chèques émis en mai et juin 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**11. PRÉSENTATION DE Me CAROLINE DION**

Me Dion explique aux membres du conseil d'administration les impacts de l'adoption du projet de Loi n° 122 ainsi que du rôle et des responsabilités des administrateurs.

**12. VARIA**

2018-0193

**12.1. Renouvellement contrat d'intégration au travail Emploi-Québec;**

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux

APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

**QUE** Promotion Saguenay inc. accepte la responsabilité du projet CIT Emploi-Québec 2018-2019 présenté dans le cadre de cette mesure;

**QUE** Mme Martine Racine, directrice aux finances, soit autorisée au nom de Promotion Saguenay inc. à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

**QUE** Promotion Saguenay inc. s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0194

**12.2. Nomination d'un administrateur à la culture;**

**CONSIDÉRANT** que Mme Marie-Élaine Riou a été nommée au sein du conseil d'administration de Promotion Saguenay comme représentante du milieu de la culture par le conseil municipal de la Ville de Saguenay le 4 septembre 2018, résolution # VC-CM-2018-440;

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry

APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

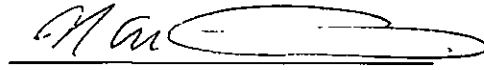
**QUE** Mme Marie-Élaine Riou soit nommée comme représentante du milieu de la culture au sein du conseil d'administration de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.



IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry  
ET APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

**DE LEVER** la rencontre du conseil d'administration.  
ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire

## ANNEXE 1

### Mouvements de personnel :

- Confirmation de l'embauche de Mme Annie Côté au poste d'agente de sécurité;
- Abolition du poste de conseiller en immigration;
- Confirmation de l'embauche de Mme Karine Jean au poste de conseillère en développement du numérique.